

DEPARTEMENT DU TARN – RABASTENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 juin 2026

<u>Date de convocation</u> 29/05/2026 <u>Date d'affichage</u> 29/05/2026	Nombre de membres Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Qui ont pris part à la délibération : 29 Présents : 21 Représentés : 8 Excusés : 0 Absents : 0	Vote Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0
--	---	---

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal à Rabastens, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAUD Maire.

Présents : GERAUD Nicolas, BASTIE Jean-Luc, MOLINIER Fabienne, PELISSIER Laurent, SOLATGES Nathalie, RUFFIO Jean-Paul, RUSZCZYNSKI Stéphane, GARRIGUES Serge, BARRAQUE Daniel, LEBAS Cathy, MOUISSET Marie, FIAMMA Laurence, BOU-SLAMA-LEGRAND Leïla, PIERRE Caroline, COLOMB Kévin, MALBEC Manuel, VEIGA DIAS COELHO Mickaël, LEMOINE Léo, DANG Eugénie, AZAROUAL Youssef, SALGADO Valériane

Représentés : MALRIC Marie-Hélène par GERAUD Nicolas, LAROCHE Christian par MOLINIER Fabienne, PAYA Ludivine par BASTIE Jean-Luc, DE CARRIERE Alain par BARRAQUE Daniel, ALQUIER Corinne par SOLATGES Nathalie, BRAS Dominique par PELISSIER Laurent, BEMER Aurore par COLOMB Kévin, ESTEVES Karine par AZAROUAL Youssef

Secrétaire de séance : MOLINIER Fabienne

OBJET DE LA DELIBERATION

DESIGNATION DU CORRESPONDANT TEMPETE

Délibération n°2026-06-11

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de désigner un correspondant tempête auprès d'ENEDIS.

Le correspondant tempête doit avoir une bonne connaissance du territoire communal et si possible des réseaux électriques qui traversent la commune.

Les actions principales du correspondant tempête sont les suivantes :

Pédagogie sur la sécurité :

Il diffuse aux administrés, via les canaux de communication de la commune, les recommandations d'usage en matière de sécurité. Il fait remonter les situations à risque au Centre d'appel dépannage (CAD).

Relais de communication :

Il tient informés les populations de la situation générale, des informations qui lui sont communiquées par Enedis et les invite à prendre leurs dispositions en attendant la réalimentation.

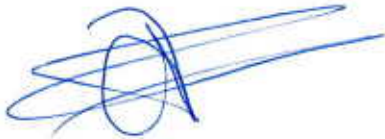
Il informe la population dans les premières heures qui suivent l'aléa climatique qu'Enedis est informée de la coupure et qu'il n'est pas nécessaire de contacter Enedis afin d'éviter une saturation des lignes téléphoniques.

Il recense et qualifie les dommages aux ouvrages électriques et réseaux les incidents et en transmettant au CAD la nature du dommage, si possible une photo d'illustration.

Il répond si nécessaire aux sollicitations des équipes d'intervention d'Enedis pour localiser les dépannages sur le territoire de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** désigne Monsieur Laurent PELISSIER correspondant tempête.

La secrétaire de séance,
Fabienne MOLINIER



Fait en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nicolas GERAUD

